

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



**Un des plus Beaux Villages
de France**

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part aux
délibérations : **8**
Date de la convocation :
5 Juillet 2017

Date d'affichage :
L'an deux mil dix-sept
5 Juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 13 JUILLET 2017

Le Treize Juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, RICHARD Michel, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : LEGROS Jean-Jacques, ONDET Julien donne pouvoir à MIRAULT Michel, CARRE-LAUBIGEAU Xavier donne pouvoir à LANDIER Jany, MARTIN Agnès.

SECRETARE : M. RICHARD Michel a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2017-07-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 2, Votants 6, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-07-002 – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ACCEPTE les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
	615231	422.10	673	422.10

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 2, Votants 6, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-07-003 – Retrait matériel communautaire – mandatement de 2 personnes pour retirer le matériel

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'enlèvement et du retour du matériel, la présence du représentant élu de la Commune ou de la personne qualifiée, est obligatoire. Monsieur Le Maire demande 2 volontaires pour effectuer le retrait et le retour du matériel lors de son absence.

Monsieur RICHARD Michel (2^{ème} adjoint) et Madame LANDIER Jany (conseillère municipale) sont volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur RICHARD Michel et Madame LANDIER Jany pour représenter la commune lors de son absence.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 6, Votants 6, Exprimés 8

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

Les Plus Beaux Villages de France – visite expertise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du réexamen du classement de notre village Les Plus Beaux Villages de France. Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour des Commissions Qualité 2017. En préalable à cet examen :

1. différents membres de la Commission Qualité effectueront une visite libre du village
2. un délégué général-chargé de Qualité Pascal BERNARD prendra contact avec le Maire afin de convenir d'une date de visite-expertise du village.

Monsieur le Maire signale que la ré-expertise répond à 2 objectifs qui sont :

1. vérifier d'abord, en utilisant la grille d'expertise initiale composé de 27 critères, la réalité et la pertinence des efforts accomplis au sein du village par la municipalité depuis la précédente expertise, dans la reconnaissance de son patrimoine, l'amélioration de sa qualité urbanistique comme architecturale et sa mise en valeur esthétique.
2. Mesurer ensuite la valorisation du classement antérieur du village pour accroître l'accès au public de son patrimoine, augmenter sa notoriété, améliorer son accueil, diversifier et maîtriser sa fréquentation, mobiliser et mettre en réseau ses acteurs économiques, développer ses activités et rester ou devenir un lieu d'excellence vivant et actif.

La ré-expertise permet à la Commission Qualité de l'Association, au vu d'un compte rendu appréciant, par comparaison avec l'expertise précédente, l'évolution du potentiel du village et la valorisation de ce potentiel, de prendre l'une des 4 décisions suivantes :

1. Confirmation du classement sans réserves
2. Confirmation du classement avec réserve(s)
3. déclassement potentiel dans les 18 mois
4. déclassement définitif

La visite-expertise aura lieu le Mercredi 9 Août de 14h30 à 16h30.

Un compte rendu d'expertise Qualité sera transmis à la Commune dans les 6 mois suivant l'examen du dossier par la commission Qualité.

Auberge de Crissay Sur Manse

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux propriétaires de l'Auberge, la SARL BLOT DERNONCOUR (Madame BLOT Séverine et Monsieur DERNONCOUR Mark).

SIEIL 37 – enfouissement ligne téléphonique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du coût concernant la dissimulation de la ligne téléphonique Route de Saint-Epain au Bourg. Coût : 49 142.73 euros.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEIL 37, en date du 18 Octobre 2016, cette opération ouvre droit à un fonds de concours estimé à 20% du montant des travaux liées aux tranchées techniques. Ce fonds de concours s'applique jusqu'au 31/12/2017. Montant estimatif du fonds de concours : 5 568.44 euros.

Monsieur Le Maire, après examen, trouve le montant trop élevé. Il propose de mettre juste les fourreaux et les gaines pour envisager le passage à la fibre.

Bornes incendie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Permis de Construire de Monsieur GODRON Paul est accepté à ce jour. Des problèmes liés aux bornes incendie ont bloqué le dossier. Des rencontres auprès de Monsieur Le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental et de Monsieur le Lieutenant Colonel du SDIS à permis de donner un avis favorable au Permis de Construire. Monsieur GRDRON Paul s'est engagé à l'achèvement des travaux à la réalisation sur l'emprise du terrain d'une réserve incendie.

SMICTOM – conteneurisation et optimisation de la collecte sur notre commune

Voir tableau joint au compte rendu.

AMIL 37 (Association des Maires d'Indre et Loire) – Comité régional de la biodiversité

Monsieur Le Maire informe donne lecture du courrier du Conseil Régional du Centre-Val de Loire concernant la création d'un comité régional de la biodiversité (CRB) qui se substitue notamment à l'actuel comité régional « trame verte et bleue » (CRTVB). Le décret prévoit qu'un représentant des communes soit nommé sur proposition de chacune des associations départementales des maires. Pas de volontaire pour notre commune.

Livre sur la Commune de Crissay Sur Manse

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une édition d'un livre « Les plus belles demeures de Crissay-Sur-Manse » réalisé par Monsieur Le Maire.

Coût d'achat unitaire du livre pour la commune : 5.0250 euros HT soit 5.3014 euros TTC

Prix de vente public unitaire : 7.50 euros.

Proposition d'en acheter 100 exemplaires pour mettre en vente et pour offrir aux personnalités officielles et aux donateurs lors de l'inauguration de l'Eglise. Accord du Conseil Municipal.

Point sur les travaux de l'Eglise

Remise aux conseillers municipaux d'un tableau reprenant les différentes dépenses et recettes par tranche.

Prochain conseil municipal : Pas de Conseil municipal en Août

La séance est close à 22h30

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 13 Juillet 2017
LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT